

Auch, le 19 novembre 2015

## Consignes de sécurité - Ecoles maternelles

Cabinet

**Application du plan VIGIPRATE :**

<http://www.education.gouv.fr/cid77248/prevention-des-risques-majeurs-un-nouveau-plan-vigipirate.html>

Référence

### PRECISIONS SUR L'ADAPTATION DE LA POSTURE VIGIPRATE DANS LES ECOLES MATERNELLES

Dossier suivi par  
Guylène ESNAULT  
DASEN  
Téléphone  
05 67 76 51 38  
Fax  
05 67 76 51 97  
Mél.  
la32@ac-toulouse.fr

7 bis rue Gambetta  
32000 AUCH

#### 1. A l'arrivée des élèves :

- a) L'accueil et le contrôle des personnes accompagnant les enfants sont effectués par un personnel, au portail de l'école (enceinte de l'école).
- b) L'accueil à l'entrée de la classe est assuré par l'enseignant et/ou l'ATSEM. Si les parents avaient l'habitude d'entrer dans la classe, il est possible de maintenir cette pratique.

A la fin de l'accueil, fermeture à clé des accès à l'école dans le respect des consignes arrêtées par la commission de sécurité.

#### 2. A la fin de la classe (chaque demi-journée) :

Organiser le transfert de responsabilité entre l'école et les différentes structures d'accueil périscolaires, les personnes habilitées à récupérer les enfants.

- a) Ouverture du portail de l'école. Accueil et contrôle des personnes venant récupérer les enfants.
- b) Remise des enfants en main propre aux personnes habilitées.
- c) Fermeture à clé de l'enceinte de l'école à la fin des opérations de sortie de classe.

La Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale du Gers

  
Guylène ESNAULT.